

MINIBUS MUNICIPAL

Entre les soussignés,

D'une part,

La Commune de Monts, représentée par Monsieur Laurent RICHARD, Maire,

Et, d'autre part,

L'Association, représentée par M.,
Président

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations locales, la Ville de Monts met à disposition un minibus de 9 places de marque Renault, modèle Traffic, immatriculé EZ – 668 - VJ, dont la gestion et l'utilisation sont définies par un règlement d'utilisation.

Article 2 : Durée d'utilisation

La commune de Monts s'engage à mettre à disposition de l'association
le véhicule sur la période suivante :

du au

Article 3 : Engagements

Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation et s'engage à le respecter.

Seuls M désigné « chauffeur 1 »

et M désigné « chauffeur 2 »

pourront utiliser le véhicule pendant la durée du prêt.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Monts, le ,

**Le Président de l'association,
(nom de l'association)**

Le Maire de la commune de Monts,

(prénom – nom)

Laurent RICHARD